

plus « neutre » possible, sans considérations politiques comme ce serait inévitablement le cas lorsqu'un groupe d'experts *gouvernementaux* est en cause.

4. Une troisième solution est déjà mise en œuvre : la constitution de groupes d'experts de pays et de champs d'expérience différents, gouvernementaux et non gouvernementaux, sous l'égide d'une ONG respectée, dans le but d'étudier la question et d'élargir la compréhension de la communauté internationale au sujet des interdictions de transferts d'armes en vertu du droit international.